MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

E-TOURISME : VEILLE DU NUMERIQUE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE court

Domaine : Sciences économiques et de gestion

|  |
| --- |
| CODE : 714526U32D1 |
| CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 704 |
| DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX |

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 décembre 2018

sur avis conforme du Conseil général

|  |
| --- |
| E-TOURISME : VEILLE DU NUMERIQUE  enseignement superieur de type court |

1. FINALITES DE L’UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

* concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l’étudiant :

* de définir les priorités de la veille du numérique ;
* de mettre en place un cadre de gestion de  l’e-réputation du territoire et de ses acteurs touristiques.

1. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

*A partir de situations concrètes relatives au tourisme, fournies par le chargé de cours,*

* cerner le rôle des différents acteurs et institutions touristiques ;
* d’expliciter les facteurs d’émergence.

*face à une structure informatique opérationnelle, disposant des logiciels appropriés et de la documentation nécessaire, en utilisant le vocabulaire technique et l'orthographe adéquate, et en respectant les normes et standards en vigueur, les consignes étant précisées par le chargé de cours,*

* de concevoir et de créer au moins deux supports de communication.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Bachelier ou Master du domaine économique,

Master en tourisme, en sciences humaines et sociales, en histoire, en histoire de l’art, en géographie humaine ou dans le domaine de la communication.

1. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l’étudiant sera capable :

Dans le respect des consignes,

à partir d’un cas concret issu de la vie professionnelle, validé par le chargé de cours, décrivant une localité touristique identifiée,

* de réaliser une analyse de l’e-réputation de cette localité sur les aspects hébergement touristique ;
* d’identifier les points faibles et d’y apporter une réponse appropriée.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

* le degré de finesse de l’analyse,
* le degré de pertinence des solutions,
* le degré de précision et la clarté dans l’emploi des termes techniques.

1. PROGRAMME

A partir de situations issues du milieu professionnel,

l’étudiant sera capable :

* de définir les priorités de la veille du numérique ;
* de mettre en place le cadre d’une démarche de veille du numérique en utilisant les ressources disponibles ;
* de définir les grands axes pour la gestion de l’e-réputation du territoire et de ses acteurs touristiques ;
* de proposer une stratégie d’action dans le but d’initier, corriger et renforcer l’e-réputation.

1. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

1. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

1. HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Dénomination du (des) cours** (1) | **Classement du(des) cours**  (1) (5) | **Code U**  (1) (5) | **Nombre de périodes**  (1) |
| Veille du numérique et de l’e-réputation | CT | B | 14 |
| **Part d'autonomie** |  | P | 4 |
|  |  | Total des périodes | 18 |